

## Contrôle continu, options, session 2022... J.-M. Blanquer devrait annoncer...

9-12 minutes

Le comité de suivi de la réforme du baccalauréat GT a évoqué l'hypothèse de la suppression des évaluations communes, le 22 juin 2021. Si le ministre retient l'idée, les 40 % de la note du bac évalués par le contrôle continu ne le seraient donc plus que sur la base du livret. Sortir du contrôle continu les disciplines évaluées en épreuves terminales, valoriser les options et aménager le programme des épreuves de spécialité de la session 2022 du baccalauréat sont des points qui ont aussi été débattus. Le ministre devrait rendre ses arbitrages fin juin.



Jean-Michel Blanquer doit rendre ses arbitrages fin juin - début juillet Rectorat de Bordeaux

Comme l'avait annoncé son co-pilote Pierre Mathiot au Sénat le 16 juin ([lire sur AEF info](#)), le comité de suivi de la réforme du lycée et du baccalauréat GT, qui s'est réuni le 22 juin 2021, a bien évoqué de futures évolutions du format de l'examen et, en particulier, la partie évaluée en contrôle continu. Le ministère de l'Éducation nationale indique que Jean-Michel Blanquer s'exprimera sur le sujet "à partir du 28 juin".

Une des questions sur la table est le devenir des "40 %" de contrôle continu. Actuellement, ils sont composés, pour 30 %, des trois sessions d'évaluations communes (EC), en première et terminale, et, pour 10 %, des notes du livret scolaire. Le comité de suivi a débattu de la possibilité que ces 40 % ne correspondent

plus qu'aux notes du livret scolaire. Il s'agirait, par conséquent, de supprimer les évaluations communes, qui n'auraient alors jamais existé puisqu'elles devaient remplacer les E3C en 2020 (cf. encadré bas) mais ont été annulées ([lire sur AEF info](#)). En revanche, il ne serait pas question de changer le ratio 60/40.

Un projet dans le livre de 2016 de Jean-Michel Blanquer

Ne prendre en compte que les livrets scolaires, dans ces "40 %", correspond à un des trois scénarii proposés par Pierre Mathiot dans son rapport préfigurant la réforme du lycée et du bac ([lire sur AEF info](#)). En ce mois de juin 2021, deux ans après le début de la mise en œuvre de la réforme qui n'a jamais vraiment pu se concrétiser totalement en raison de la crise sanitaire, le ministre pourrait décider de passer d'un scénario à l'autre.

C'est d'ailleurs ce que préconisait en 2016 Jean-Michel Blanquer, alors directeur général de l'Essec, dans son livre programmatique sur l'école, "L'école de demain" ([lire sur AEF info](#)), indiquant souhaiter un baccalauréat évalué par 4 épreuves terminales et du contrôle continu pour les autres disciplines. Sa réforme de l'examen de fin d'études secondaires, en 2018, tendait à s'approcher de cette organisation, avec 60 % de la note totale composée de 4 épreuves terminales (les deux épreuves anticipées de français, la philosophie et le Grand oral) et 40 % de contrôle continu, même si ce dernier n'est - pour l'instant - pas "intégral" en raison de la présence des évaluations communes.

À l'[Assemblée nationale](#), le 22 juin, Jean-Michel Blanquer a rappelé avoir "toujours défendu un équilibre entre les épreuves terminales et le contrôle continu. Les deux ont des vertus. J'entends les critiques qui ont pu être émises autour du contrôle continu et nous ferons certainement des nouvelles transformations, non pas pour changer le pourcentage, mais pour que les modalités correspondent à ce travail continu que nous souhaitons à tous les élèves".

Un contrôle continu plus "robuste"

En parallèle, afin de renforcer la "robustesse" du contrôle continu, d'objectiver au maximum l'évaluation, de limiter les biais de notation et la pression que pourraient recevoir les équipes, notamment des familles, le comité de suivi a évoqué la création de plusieurs outils, faisant fonction de "cahier des charges", tels que des critères d'évaluation par discipline et des instructions aux chefs d'établissement concernant la fréquence et les modalités d'évaluation (avec une place réservée à l'oral), ainsi qu'un plan d'accompagnement.

Pour les défenseurs de cette option, supprimer les évaluations

communes résulterait notamment des difficultés à organiser les E3C pour les établissements, en 2019. En outre, les ajustements du baccalauréat durant la période de Covid, accentuant le poids du contrôle continu, auraient eu l'effet pervers d'engendrer une "sur-évaluation", faisant perdre le caractère "exigeant" de l'examen et rendant difficile la "discrimination" entre candidats pour les formations de l'enseignement supérieur. Des constats qui jouent dans la volonté de renforcer les outils du contrôle continu.

### **Les risques du contrôle continu intégral selon... Pierre Mathiot**

Lors de la présentation de son rapport, en 2018 ([lire sur AEF info](#)), Pierre Mathiot explicitait les risques de chacun des trois scénarii qu'il proposait concernant la part de contrôle continu. Pour le scénario consistant à ne prendre en compte que les bulletins, il expliquait que cela pouvait "perturber le fonctionnement des classes et des lycées, troublant les relations entre les professeurs, les équipes de direction, les élèves et leur famille, faisant aussi courir le risque de 'réduire' le baccalauréat au statut de diplôme d'établissement."

Il ajoutait néanmoins qu'il est possible "d'assumer que les élèves ne soient pas évalués de la même manière" d'un lycée à l'autre. "Cela peut inciter les lycées de centre-ville et les lycées privés à noter différemment."

Le programme des épreuves de spécialité aménagé pour 2022

Le comité de suivi a également débattu d'autres aménagements pour le baccalauréat. D'abord, dans l'éventualité du nouveau format du contrôle continu, la possibilité que les disciplines évaluées par des épreuves terminales - français, philosophie, enseignements de spécialité - ne soient plus prises en compte dans le contrôle continu. Cela dans l'idée de valoriser la dimension terminale des épreuves de ces disciplines.

En outre, la valorisation des enseignements optionnels est plébiscitée. Il pourrait être décidé de prendre en compte les points obtenus à ces options - qu'ils soient supérieurs ou inférieurs à 10/20 - dans une échelle qui ne dépasserait pas 10 % de la note totale de l'examen. Enfin, il serait proposé d'aménager le programme des épreuves de spécialité pour la session 2022 pour prendre en compte la préparation tronquée des élèves, en raison de la crise sanitaire.

Dès lors, à partir de ces propositions, Jean-Michel Blanquer rendra ses arbitrages, fin juin. L'objectif est que les équipes pédagogiques connaissent le format du baccalauréat 2022 lors de leur réunion de pré-rentree, fin août et, par conséquent, que les éventuelles

modifications réglementaires soient effectuées d'ici là. Les projets de textes pourraient être présentés en CSE le 8 juillet.

Deux camps chez les Syndicats

Dans un communiqué commun du 22 juin, le Snes-FSU et le Snalc assurent qu'ils "ne pourront accepter un renforcement du contrôle continu. La crise sanitaire a conduit à renforcer sa place dans le baccalauréat à titre exceptionnel. Les personnels en ont vu les conséquences tout au long de l'année : augmentation de la charge de travail, des pressions des familles sur les enseignants, dénaturation de nos métiers et augmentation des inégalités entre les élèves".

Selon les organisations, "renforcer la place du contrôle continu relèverait plutôt d'une instrumentalisation de la crise sanitaire afin d'imposer un projet politique : la réforme du bac telle qu'elle était initialement présentée dans le rapport Mathiot et voulue par le ministre. Cela confirmerait que les réformes menées par le ministre sont d'abord guidées par un impératif politique plutôt que la prise en compte des réalités du terrain". Elles "réaffirment leur attachement à un baccalauréat national, avec des épreuves terminales et anonymes, seule organisation des examens gage d'égalité entre les élèves".

De l'autre côté, Bruno Bobkiewicz, secrétaire général du SNPDEN-Unsa, auditionné au Sénat en même temps que Pierre Mathiot, se dit "favorable à un vrai contrôle continu pour 40 %, sans évaluations qui viennent contraindre l'organisation des établissements". Il considère en outre que si, au moment de la mise en place de la réforme, ce contrôle continu intégral était difficilement acceptable pour les enseignants, désormais, "avec l'expérience de ces deux années, la suppression des épreuves communes est un sujet qui peut passer. Les difficultés que génèrent les épreuves communes, dès le mois de février, font que c'est un message qui peut être accepté par les enseignants". Il s'agirait alors, pour Bruno Bobkiewicz, de saisir cette "occasion de transformer l'essai".

Claire Krepper, secrétaire nationale du SE-Unsa, indique "ne pas être favorable aux retours des épreuves finales" et "demande la suppression des évaluations communes". Elle s'affiche toutefois pour un "contrôle continu cadré, collectif, régulé, avec un protocole d'évaluation au sein des équipes". Même son de cloche chez Alexis Torchet, secrétaire national du Sgen-CFDT, qui estime que la suppression des EC irait "dans le bon sens : entre des vrais-faux examens, comme les E3C, et une prise en compte brute des notes du livret, sans anticipation, dans l'improvisation, il y a un espace pour penser un contrôle continu structuré et des garanties

collectives et des règles connues, avec un cadre commun et sécurisant".

### **Le "bac Blanc" déjà aménagé depuis sa mise en place**

Le ministère de l'Éducation nationale a déjà fait plusieurs aménagements, depuis 2019 : la transformation des E3C en "EC" ([lire sur AEF info](#)), des modifications des programmes de français, d'anglais ou de mathématiques ([lire sur AEF info](#)), ou la réflexion - encore en cours - autour de la création de "professeurs référents" ([lire sur AEF info](#)).